

Avant-propos



Édition électronique

URL : <http://ml.revues.org/279>
ISSN : 2274-0511

Éditeur

Association Modèles linguistiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2012
Pagination : 7-10

Référence électronique

« Avant-propos », *Modèles linguistiques* [En ligne], 66 | 2012, mis en ligne le 26 février 2013, consulté le 04 octobre 2016. URL : <http://ml.revues.org/279>

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Modèles Linguistiques

Avant-propos

Face à la disparition dans le monde de quelque 200 langues tous les ans, *Modèles linguistiques*, sans déroger à son objectif strictement scientifique, se doit de militer pour la sauvegarde des patrimoines linguistiques et culturels. Une des langues actuellement menacées en France est le gascon, tout particulièrement dans sa variété béarnaise. Il se trouve en effet que, contrairement à d'autres langues régionales minoritaires, le gascon et le béarnais, dont le renom et le rôle dans l'histoire sont pourtant bien connus, ne figurent pas séparément, de manière explicite, sur la liste établie par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF). Or, à l'issue de diverses enquêtes, nous avons pu constater que cette non reconnaissance avait, sur les plans régional, départemental et municipal, des effets catastrophiques pour la défense, l'illustration et la diffusion de ces langues.

La France a *signé* la Charte européenne des langues régionales minoritaires mais, contrairement à d'autres pays, comme l'Espagne ou l'Italie, elle n'a pas *ratifié* sa signature. On a là un des effets du jacobinisme français. D'où le Manifeste ci-dessous.

MANIFESTE

En suspens depuis plusieurs années dans l'attente d'une révision constitutionnelle qui jamais ne vient, le destin des langues dites régionales ou, mieux, minoritaires, va peut-être se jouer dans les mois à venir.

Les langues minoritaires historiques ne menacent *ni le français ni la France*. Le vrai danger est dans leur reconnaissance chichement mesurée et même, dans certains cas, dans une hostilité qui frise l'interdiction. Il fut un temps où l'on clamait paradoxalement, mais non sans raison profonde, qu'il était « interdit d'interdire ».

On devrait estimer, respecter, aimer de près ou de loin des langues qui se parlent et qui s'écrivent en France depuis des siècles. Elles font effectivement partie du patrimoine national (Article 75-1 de la Constitution), donc de son histoire millénaire. Les nier, c'est non seulement renier cette histoire, mais s'inscrire en marge de la Constitution. Les reconnaître pleinement et les soutenir est, à nos yeux, un devoir national.

Région Aquitaine : le cas du béarnais et du gascon

Il existerait en France métropolitaine une vingtaine de langues régionales au sens courant du terme. L'incertitude quant à leur nombre exact tient en partie au décompte des langues méridionales, dites aussi « langues d'oc » — l'appellation, que l'on doit à Dante, est lourde d'ambiguïté —, par opposition aux langues du nord, ou « langues d'oïl ».

Le débat peut être résumé de manière simple : les langues du sud de la France forment-elles *une seule langue*, quel que soit le nom qu'on donne à celle-ci, ou bien doivent-elles être reconnues pour ce qu'elles sont réellement, chacune avec sa spécificité linguistique et territoriale ? Elles le sont en principe dans la liste établie par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF) en 1999.

Toutefois, le béarnais et le gascon n'y sont pas correctement représentés, du fait de leur inclusion sous la dénomination « langue d'oc ou occitan » (expression utilisée par la DGLFLF). Les conséquences peuvent en être graves à terme. Elles le sont actuellement, si l'on en juge d'après les pratiques dans la région Aquitaine à tous les niveaux. Ces pratiques sont largement discriminatoires à l'égard du béarnais et du gascon, qui ne sont pas soutenus comme ils devraient l'être s'ils étaient traités séparément en tant que langues — et, partant, en tant que cultures — structurellement autonomes.

Cette situation n'est pas acceptable du *point de vue historique*. Par exemple, dans l'ensemble gascon, le béarnais est écrit depuis le XI^e siècle. Au Moyen Âge, c'est la langue officielle d'un État souverain, utilisée comme modèle par ses voisins. Largement employée à l'écrit, y compris dans certains documents administratifs, jusqu'à la Révolution, le béarnais a été parlé dans les campagnes, partiellement dans les villes, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, et même dans les années 80-90, selon certaines enquêtes.

Cette situation n'est pas acceptable du *point de vue linguistique*. Depuis le milieu du XIX^e siècle, linguistes et sociologues (cf. Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, 1982) reconnaissent que le béarnais, et plus généralement le gascon, est non seulement une langue romane *autonome*, au sens génétique du terme, héritière d'un substrat aquitain très ancien, mais aussi une *langue à part entière* par l'ensemble de ses traits définitoires (phonétiques, lexicaux, morphologiques et surtout syntaxiques), qui la différencient, par exemple, du languedocien et du provençal. Tout parler structuré servant à l'expression culturelle de la pensée et de l'affectivité *est une langue*.

Pour ce qui est de la spécificité du béarnais et du gascon, il n'est que de se plonger dans la lecture de ce chef-d'œuvre de Simin Palay qu'est le *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes* dont on célèbre cette année le 80^e anniversaire (Marrimpouey, Pau, 1932), réédité depuis 1961 par le Centre National de la Recherche Scientifique.

Voilà pourquoi, nous, linguistes, sociolinguistes et historiens soussignés, demandons instamment à toutes les femmes et à tous les hommes politiques de veiller à faire *inscrire séparément le béarnais et le gascon* dans la liste des langues de France établie par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France

Le manifeste qu'on vient de lire a été signé par une vingtaine d'universitaires de toutes tendances et soutenu, dans cette première phase d'une campagne de sensibilisation, par une centaine de personnalités politiques, maires, conseillers généraux et régionaux, députés, pour l'essentiel en Béarn (voir listes ci-dessous).

Le présent volume est le premier d'une série qui proposera des études et des documents sur les langues minoritaires historiques de France.

Modèles linguistiques

novembre 2012

Liste des universitaires signataires du Manifeste :

Marie-Stéphane BOURJAC (Université du Sud, Toulon-Var), Jean-Claude CHEVALIER (Université de Paris 8), Raphaëlle COSTA de BEAUREGARD (Université de Toulouse II), Christian DESPLAT (Université de Pau et des Pays de l'Adour), Ahmed EL KALADI (Université d'Artois, Arras), Claude HAGÈGE (Collège de France), Hassan HAMZÉ (Université Lumière, Lyon II), André JOLY (Université de Paris-Sorbonne), Georges KLEIBER (Université de Strasbourg II), Danielle LEEMAN (Université de Paris-Nanterre), Robert MARTIN (Institut, Académie des Inscriptions et Belles Lettres), Bernard MOREUX (Université de Pau et des Pays de l'Adour), Frank NEVEU (Université de Paris-Sorbonne), Dairine NI CHEALLAIGH (Université du Sud, Toulon-Var), Bernard POTTIER (Institut, Académie des Inscriptions et Belles Lettres), Sylviane RÉMY-GIRAUD (Université Lumière, Lyon II), Alain REY (Les Éditions Le Robert), Mario ROSSI (Université d'Aix-Marseille), Daniel ROULLAND (Université de Rennes II), Pierrette VACHON-LHEUREUX (Université Laval, Québec), Henriette WALTER (Université de Rennes II ; École Pratique des Hautes Études, Paris)

Liste des élus signataires du Manifeste (première campagne de signatures arrêtée le 11 novembre 2011)¹ :

Maires et/ou adjoints de :

Amou, Angaïs, Araujuzon, Aren, Arudy, Asaux, Audaux, Aydius, Baleix, Bastanès, Bescat, Bielle, Billères-en-Ossau, Bizanos, Boeil Bezing, Bosdarros, Buzy, Castenau-Camblong, Charre, Coarraze, Gelos, Géronce, Géus d'Oloron, Gurs, Haut de Bosdarros, Igon, Jurançon, Laas, Laroin, Lay-Lamidou, Ledeuix, Lagos, Lescar, Lichos, Lourdios-Ichère, Louvie-Juzon, Luccaré, Lucq-de-Béarn, Malaussane, Meritein, Moumour, Mourenx, Nabas, Navarrenx, Ogenne-Camptort, Orin, Pardies, Pardies-Pietat, Poéy d'Oloron, Préchacq-Josbaigt, Rébénacq, Rivehaute, Sainte-Coulome, Saint-Goin, Saint-Laurent-Bretagne, Sauveterre, Sedzère, Serres-Morlaas, Sévignacq-Meyracq, Taron,

Conseillers généraux de :

Arzacq, Jurançon, Laruns, Lescar, Navarrenx, Nay-Est, Nay-Ouest, Oloron-Est, Oloron-Ouest, Pau-Sud

Députés des Pyrénées-Atlantiques : David Habib, Jean Lassalle, André Mariette (suppléant)

RECHERCHE COMMUNE

Avec ce volume 66, premier numéro de la série « Grammaire comparée des langues romanes », consacré ici au béarnais et au gascon, dans le cadre d'une recherche générale sur les langues et cultures régionales de France, Modèles linguistiques a le plaisir d'annoncer le début de son partenariat avec le Centre Aixois d'Études Romanes (CAER), équipe d'accueil (EA 854) de l'Université d'Aix-Marseille (Aix-Marseille Université).

Dans un premier temps, la collaboration est prévue au sein de l'axe de Linguistique Comparée des Langues Romanes (LICOLAR) animée par le Professeur Sophie Saffi, notamment sur le thème « Représentation spatiale dans les langues romanes ». Les trois études sur la toponymie qu'on peut lire dans le présent numéro sont déjà une amorce de la recherche proposée. Modèles linguistiques entend étendre sa collaboration à Biarn Toustém et à l'Institut Béarnais et Gascon, deux associations très actives en Béarn.

1. Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont participé à la collecte des signatures et témoignons en particulier notre reconnaissance envers Pierre Bidau et Maurice Triep-Capdeville (président de l'Institut Béarnais et Gascon) pour leur constant soutien.